



## PROCÈS-VERBAL N°4

# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : mardi 02 décembre 2025

---

**Présent(s) :** Visio par TEAMS : MM. Philippe BARRIERE (Président) – François DUPUY – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Nicolas JASKOT (33). Et Mmes Mathilde DELANNES – Sandra ROBERT.

---

**Excusé(s) :** MM. Max ROULON – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – Mickaël AUGUSTIN (64).

---

**Assistant :** Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

**INFO :** Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'**une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**RAPPEL IMPORTANT :** La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :**

**Référent Terrain Synthétique & Eclairage :** Vincent GUICHARD (33) @ : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr) – ☎ : 06 13 70 69 16

**Référent Eclairage :** Jean-Jacques PETIT (79) @ : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr) – ☎ : 06 08 80 72 31

*Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°03 du 05 novembre 2025.*

**Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 06 janvier 2026 - Date limite envoi dossiers : 23/12/2025**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

## DISTRICT CHARENTE MARITIME

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### L HOUMEAUX - STADE DE LA FONTAINE - NNI 171900101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 24/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/02/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/12/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

### MARSILLY - STADE GUSTAVE CHEVALIER - NNI 172220101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/11/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/06/2026.**

### ST PIERRE D OLERON - COMPLEXE SPORTIF DE L' OUMIÈRE 1 - NNI 173850101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

**Mise en service : 15/09/2007.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 10/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/11/2025.

- AOP du 14/02/2008 (310 personnes en pourtour).

- Tests In-Situ initiaux du **17/07/2018** (LABO DES SOLS) : conformes – **A REFAIRE AVANT LE 15/09/2027**

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/09/2027(Date de la mise en service en prenant en compte la date limite des Tests In-Situ).

## **ST ROGATIEN - STADE MUNICIPAL - NNI 173910101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/10/2025.
- AOP du 29/10/2025 (200 personnes en pourtour)

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2035.

## **ST ROMAIN DE BENET - STADE MUNICIPAL - NNI 173930101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/10/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/12/2035.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **AYTRE - Stade Jean françois Simonnet - NNI 170280201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ESNANDES - STADE FRANÇOIS MAGOT - NNI 171530101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/11/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**La C.R.T.I.S. note que la clôture de l'installation n'est que partielle.**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/12/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

## **MARSILLY - STADE MUNICIPAL - NNI 172220201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **NANCRAS - STADE MUNICIPAL - NNI 172550101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Courrier de la Mairie du 25/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **ST JEAN DE LIVERSAY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173490101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/11/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 207 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2027.**

## **ST PIERRE D OLERON - COMPLEXE SPORTIF DE L' OUMIÈRE 2 - NNI 173850102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 02/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/11/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 222 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/12/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **ST ROGATIEN - STADE MUNICIPAL - NNI 173910101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 23/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 29/10/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 25/03/2024

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 186 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2029.**

### **TONNAY CHARENTE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174490101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 06/11/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

Type de sources : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 169 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses



## DISTRICT DE LA CHARENTE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

#### MORNAC - STADE LES SAINFOINS - NNI 162320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/07/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2027.**

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT DE LA CORREZE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### **NONARDS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 191520101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/11/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie pour une mise en travaux.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 01/03/2026.**

#### **ST MARTIN LA MEANNE - STADE DU CAMP DE LA LUNE - NNI 192220101**

Cette installation était classée en Niveau Travaux PN jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 31/10/2025, ainsi que des complémentaires documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 31/10/2025
- Plan des vestiaires
- AOP du 05/11/2025 (300 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/12/2035.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT DE LA GIRONDE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### CASTETS ET CASTILLON - STADE DES CHARMILLES - NNI 331060101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 29/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 29/10/2025
- Rapport de visite du 27/11/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 27/11/2025 (1500 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/12/2035.**

### MACAU - STADE PETIT PRETRE 1 - NNI 332620101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 14/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 28/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 28/10/2025
- Rapport de visite du 26/11/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/12/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

### MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°4 - NNI 332810204

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 19/09/2025.

**Mise en service :** 19/09/2015

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 22/09/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/09/2025
- Rapports de visite du 23/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 14/06/1999 (253 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ périodiques du 01/10/2025 (LABO DES SOLS) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/09/2035 (Date de la mise en service + 10 ans).

## **ST AUBIN DE MEDOC - STADE RENÉ ESCARRET 1 - NNI 333760101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/10/2025

- Rapport de Visite du 24/11/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 30/07/2010 (300 personnes en pourtour)

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/03/2026) :**

**- Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 \*).**

**- Interdiction des renforts à la base transversale et aux poteaux verticaux (oreilles) (art.3.9.1.2 \*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/12/2035, à la Levée des Non-Conformités avant le 31/03/2026.

## **ST SEURIN SUR L ISLE - STADE FERNAND SASTRE 2 - NNI 334780102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/03/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 05/03/2025

- Rapport de visite du 11/03/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 11/07/2003 (300 personnes en pourtour)

**- Rapport de visite de Levée de non-conformités du 24/11/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2035.

## **STE HELENE - STADE CLAUDE DUPIS 2 - NNI 334170102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/07/2031.

**Mise en service : 18/09/2024.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 13/09/2024, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Rapport de visite du 18/09/2024 effectué par Mr Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 26/01/2015 (600 personnes en pourtour)
- Tests In-Situ initiaux du 01/10/2024 (**LABO DES SOLS**) : conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2034 (Date de la mise en service + 10 ans).**

## **VILLENAVE D ORNON - STADE PIERRE BROSSOLETTE 1 - NNI 335500301**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/05/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2025.
- Rapport de visite du 23/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Plan des vestiaires
- AOP du 03/09/1997 (145 personnes en pourtour et 400 personnes en tribunes)
- **Rapports de levée de non-conformités du 21/11/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD (Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 \*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/12/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

## **BOULIAC - STADE MUNICIPAL - NNI 330650101**

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 21/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/10/2025
- Dossier Technique
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu (105m X 68m)
- Fiche synthétique (Fibres mixtes de 45mm, sous-couche PROPLAY 20mm et remplissage liège)

- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 21m<sup>2</sup> et 2 vestiaires arbitres de 12m<sup>2</sup>)

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

## 1.5 Affaires diverses

### BORDEAUX – STADE JARDINS SUZANNE LENGLEN – NNI 330631601 (*validé CFTIS du 20/11/2025*)

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/03/2031.

A la demande la C.R.T.I.S. Nouvelle Aquitaine, la C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN ainsi que de la création de nouveaux vestiaires.

La C.F.T.I.S. est saisie de cette demande de changement de niveau compte tenu de l'absence d'une clôture de l'installation reprenant l'aire de jeu et les vestiaires.

La C.F.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Tests in situ du 19/04/2021.

- Rapport de visite du 11/09/2025 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S et Président de la C.R.T.I.S. Nouvelle Aquitaine.

**La Commission acte d'une conformité de l'aire de jeu d'une part et des vestiaires d'autre part aux prescriptions réglementaires, elle note également l'investissement dans un tunnel sécurisant la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu.**

**La Commission prend note de l'absence de clôture de l'enceinte de l'installation, c'est une non-conformité à l'Art. 6.3 du Règlement qui la rend obligatoire pour un Niveau T5. Comme le rappelle cet article, cette clôture vise à "contrôler et maîtriser la capacité d'accueil du public de l'installation et à assurer la sécurité des spectateurs".**

**La Commission note également qu'aucune demande d'avis préalable n'a été transmise par la collectivité à la C.R.T.I.S. Nouvelle Aquitaine.**

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2031.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### ARSAC - STADE DE LA BERGERIE N°1 - NNI 330120101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/11/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 201 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/12/2027.**

## **BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°14 - NNI 330630714**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 23/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/01/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 142 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.36
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.56
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/12/2029.**

## **CEZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 331230101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 12/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/11/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 125 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.**

## **LANDIRAS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 332250102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/02/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 172 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2029.**

## **LIBOURNE - STADE ROBERT BOULIN 2 - NNI 332430202**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2029.**

## **MERIGNAC - STADE ROBERT BRETTES 1 - NNI 332810101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 22/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 3241 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.43 (≥ 0.50 minimum pour un niveau E4 et un niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.60 (≥ 0.70 minimum pour un niveau E4)**
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/12/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DE LA VIENNE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

#### **INGRANDES - Stade Municipal Thierry Sivault - NNI 861110101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/11/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2025.

– Nouvelle Etude d'éclairage en date du 21/11/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 25,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (BRITELINE GEN3 2 5469 (1220W) et GEN3 3 5469 (1830W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 41
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 268 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,68
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87
- Points bis : Conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### **SAVIGNY L EVECAULT - STADE MUNICIPAL - NNI 862560101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/05/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/05/2025.

– Etude d'éclairage en date du 29/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BRITELINE GEN2 5447 (478W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 48
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 156 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **ST SAVIOL - STADE ANDRÉ NAFFRECHOUX 1 - NNI 862470101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/11/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/11/2025.

– Etude d'éclairage en date du 20/10/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BRITELINE GEN2 648 (1397W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 48
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DES DEUX-SEVRES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **BRIOUX SUR BOUTONNE - SALLE DE SPORTS LE DOM - NNI 790579901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 21/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/11/2025.
- Rapport de visite du 17/06/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 14/09/2024 (448 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/12/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

##### **LIMALONGES - STADE MUNICIPAL - NNI 791500101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/10/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/07/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 117 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.35
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2029.**

#### 2.2 Confirmation de classement

##### **MELLE - STADE DU PINIER 2 - NNI 791740102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 29/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **91 Lux ( $\geq 120$  Lux minimum en maintient pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

#### **SECONDIGNY - STADE CLAUDE GUINARD - NNI 793110101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/11/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/11/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/11/2025.
- Nouvelle Etude d'éclairage en date du 29/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (GOLIATH FLA281K2 (1200W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 39
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1551 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT FOOT DORDOGNE-PERIGORD

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### FAUX EN PERIGORD - STADE MUNICIPAL - NNI 241770101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/10/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### BEAUMONTOIS EN PERIGORD - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 240280102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/11/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 76 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.33
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.**

#### 2.2 Confirmation de classement

### AGONAC - GYMNASE - NNI 240029901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 27/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/10/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 421 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 02/12/2029.**

## **ST PIERRE DE CHIGNAC - GYMNASSE INTERCOMMUNAL - NNI 244849901**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 28/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/10/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 443 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 02/12/2029.**

## **TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 1 - NNI 245570101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 04/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/11/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 387 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/12/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT HAUTE-VIENNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### AIXE SUR VIENNE - STADE JEAN JARRAUD 1 - NNI 870010101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.
- AAC DU 09/10/2025 (250 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 02/12/2035.**

### EYMOUTIERS - STADE DE LA CONDAMINE - NNI 870640201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/11/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/12/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### LES BILLANGES - STADE MUNICIPAL - NNI 870160101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### LES CARS - STADE MUNICIPAL - NNI 870290101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **NEDDE - STADE MUNICIPAL - NNI 871040101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **PEYRAT LE CHATEAU - STADE DU MOULIN DE L' EAU - NNI 871170101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ST MATHIEU - STADE MUNICIPAL. - NNI 871680102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 09/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ST PIERRE DE FRUGIE - STADE DE MONTCIGOUX - NNI 870270201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ST SULPICE LAURIERE - STADE PSPO - NNI 871810101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **THIAT - STADE MUNICIPAL - NNI 871960101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **1.4 Avis préalable**

#### **1.5 Affaires diverses**

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

#### **2.2 Confirmation de classement**

#### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **2.4 Avis préalable**

### **LIMOGES - STADE BEAUBREUIL MONTARAUDS - NNI 870850402**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/10/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2025.

– Etude d'éclairage en date du 24/05/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,70m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500W) et BVP518 OUT T35 (1000W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45.6
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 285 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT LANDES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### LATRILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 401460101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/07/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/07/2025.
- AAC du 10/11/2025 (100 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2035.**

### TARTAS - Parc Des Sports Hourritiot 5 - NNI 403130102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/11/2025 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/11/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 02/12/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### TARTAS - Parc Des Sports Hourritiot 1 - NNI 403130104

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### TARTAS - Parc Des Sports Hourritiot 2 - NNI 403130105

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **TARTAS - PARC DES SPORTS HOURRIOT 3 - NNI 403130103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/11/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **AIRE SUR L ADOUR - SALLE OMNISPORT - NNI 400019901**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 05/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 601 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 02/12/2029.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT LOT ET GARONNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### MARMANDE - STADE MICHELON 3 - NNI 471570103

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 24/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/11/2025.
- AOP du 04/07/2022 (1300 personnes en pourtour et 300 personnes en tribune)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 02/12/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### STE LIVRADE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 472520101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/10/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 90 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.21
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.**

#### 2.2 Confirmation de classement

### MARMANDE - STADE GEORGES DARTAILH - NNI 471570201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/11/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 425 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/12/2026.**

## **MARMANDE - STADE MICHELON 1 - NNI 471570101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 18/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/11/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 261 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/12/2027.**

## **MARMANDE - STADE MICHELON 2 - NNI 471570102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/08/2015.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/11/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **66 Lux (120Lux minimum à maintenir pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.32 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2029.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

#### **ESPELETTE – FOOT5 PALISSADES – NNI 642135501**

Cette installation n'était pas classée.

**Date de mise en service :** 31/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES

SYN en date du 12/11/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 12/11/2025
- Rapport de visite du 12/11/2025 effectué par M. Jean-Claude BASIRICO, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 31/08/2035 (date de mise en service + 10 ans).**

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

#### **ANGLET - STADE CHOISY - NNI 640240201**

##### **ANGLET – STADE CHOISY – NNI 640240201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 13/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 03/11/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 221 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/12/2027.**

## **ST PIERRE D IRUBE - PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 - NNI 644960102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 28/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/11/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = **160 Lux (200 Lux minimum à maintenir pour un niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.23 (≥ 0.50 minimum pour un niveau E5 et ≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.51 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E5 et un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## **ESPELETTE – FOOT5 PALISSADES – NNI 642135501**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/11/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 212 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

**La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.**

